





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Havre, le 1^{er} septembre 2020

L'ÉTAT, EN CONCERTATION AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE, MET UN OEUVRE UN PLAN DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION CONTRE LA PROPAGATION DE LA COVID 19

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale de réponse ciblée et graduée à une reprise épidémique de la COVID-19, le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, a souhaité, avec l'appui du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Normandie, engager un travail partenarial avec le Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole afin d'élaborer un plan territorial d'actions.

La densité et les flux de population dans l'aire urbaine havraise justifient la mise en œuvre d'une telle démarche, avec pour objectif de limiter la propagation du virus, par une implication et une coordination de l'ensemble des acteurs institutionnels, de santé, sociaux et économiques du territoire.

Construit sous l'impulsion des services de l'État (Préfecture, Sous-Préfecture, Agence Régionale de Santé Normandie, Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale et Direction Départementale de la Cohésion sociale), dans le cadre d'un dialogue avec les collectivités locales, le plan territorial de lutte contre la COVID-19 de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole se décline selon huit grands axes d'actions :

- 1/ Le déploiement d'une stratégie renforcée de dépistage;
- 2/ Le suivi et l'isolement des personnes contaminées ;
- 3/ Le maintien des circuits d'approvisionnement en équipement de protection individuelle ;
- 4/ L'extension de l'obligation de port du masque dans l'espace public ;
- 5/ La poursuite des mesures de prévention dans les structures sociales et médicosociales :
- 6/ La mise en place des mesures sanitaires dans les écoles ;
- 7/ Le renforcement de la stratégie de communication sur les gestes barrières ;
- 8/ L'adaptation des modalités de mobilité.

Une instance dédiée, qui prendra la forme d'un comité partenarial, assurera, sous la coprésidence de l'Etat et de la Communauté urbaine, le suivi et la mise en œuvre opérationnelle de ce plan d'actions. Cette instance, composée des représentants de la Communauté urbaine, du Département de la Seine-Maritime, des services de l'Etat, des acteurs de la santé, des acteurs sociaux et des représentants du monde économique, se réunira autant que de besoin en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Cette instance a été installée le mardi 1^{er} septembre en sous-préfecture du Havre par le Préfet de la Seine-Maritime et par le Président de la Communauté urbaine le Havre Seine Métropole.

Sur le sujet spécifique des masques, de nouvelles dotations seront attribuées par l'Etat à la rentrée. Une instruction du 14 août prévoit une dotation de 500 000 masques pour les personnes vulnérables. De son côté, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole poursuit son action en faveur des commandes groupées avec les communes afin de s'approvisionner en équipements de protection individuels.

Dans l'intérêt de tous, le Préfet de la Seine-Maritime, le Directeur général de l'ARS Normandie et le Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole appellent la population à respecter ces mesures pour lutter contre la propagation du virus. La prévention d'une nouvelle vague de COVID-19 repose sur l'engagement de tous et sur une action coordonnée de l'ensemble des acteurs, au plus près du terrain.



